

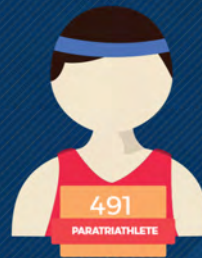
LABEL ACCESSIBLE

Cahier des
charges

3 CRITÈRES OBLIGATOIRES

SÉCURITÉ

1. Des bonnets et des dossards distinctifs pour les paratriathlètes.



Des autocollants « PARATRIATHLETE » à apposer sur les dossards sont mis à disposition des organisateurs sur simple demande auprès de la F.F.TRI..



2. L'organisateur doit être en mesure de proposer aux paratriathlètes un départ décalé.

Si au moins un.e paratriathlète le demande, l'organisateur devra faire partir les paratriathètes avec une avance de 10 minutes par tranche de 750m.

3. Un vélo ouvreur sur le parcours course à pied devant l'athlète en tête de l'épreuve paratriathlon (homme ou femme).



6 CRITÈRES OBLIGATOIRES

ACCESSIBILITÉ

Commodités

Un toilette pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) à proximité du site de course et à moins de 400 m du parc à vélo.



Parking

Une place de parking réservée pour chaque paratriathlète et située le plus proche possible du parc à vélo (à moins de 400m).



Parcours



Un parcours accessible à tous les handicaps, sur un sol dur (stabilisé, goudron) et ne comportant pas de pente supérieure à 8%.

Aire de transition

Un espace adapté dans l'aire de transition. Prévoir pour chaque emplacement :

- 1 chaise,
- 2,5x2m pour les tandems,
- 4mx2m pour les handbikes et fauteuils.



Ravitaillement

Des ravitaillements accessibles aux fauteuils sur la totalité sur parcours et à l'arrivée.



Transition

L'organisateur devra proposer un.e assistant.e de transition à chaque paratriathlète.

